L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DU CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI MATIN, 9 DECEMBRE

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST.-CHARLES, No 18,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commerce et Canal,

M. M. STRELLA,

Propriétaire.

FONDERIE DE LEEDS

[ESTABLIE EN 1835,]

Au coin des rues Delord et Pecher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que notre MACHINE A VAPEUR, de Pontchartrain, des Bombes à cacao, des Chaudières à vapeur, des Bombes à champagne, des Bombes à sels, des Presses à coton, des Vis de Newall, des Boudins à fermeture, des Grilles; à entretoise, toutes sortes de travaux d'établissement, de bâtisses à vapeur et locale exécutés de Manière peu de Bas.

12 nov.—1m LEEDS & Co.

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RAQUETTE ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION.

Au coin des rues Tchoupitoulas et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Chevrons des Joinches, des Poteaux et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au comptant au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.

Bureau—1m

Record.

UN REMEDE INFAILLIBLE

Injection Ricord—Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour la GONORRHÉE dans toutes les phases, L'ECOULEMENT CHRONIQUE les plus obstinés, LE FLUOR ALBUS ou FLEURS BLANCHES.

Insuccès sans et en l'espace de vingt remèdes ne rendu dont du 8 au 21 jour des causes qui rendent ce remède si rapide et radical.

Les préparation Récord soulage immédiatement les personnes des affections des Voies Urinaires, mal et comme AVERTISSEMENT.—L'authentique et véritable remède pour la signature de RICORD et son nom JAMES. La seule à inscription en lettres noires sur le verre.

MAUNSELL & BOGEL,

Agents pour la vente en gros

AGENCE GENERALE

Eau-de-vie Cognac de Forgeth Fils.

De Alphonse Cabanne.

Champagne Otto Reidstedt.

Porte de E. Canet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

Rév—1an AUG. COUTURIE & Co.

27, Vieille Levée

LA

COMPAGNIE NATIONALE

DE

TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

"Compagnie Nationale de Télégraphe,"

a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront basées sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il n'est de faire en sorte que les spéculations s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les lignes que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le Capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit : au pour cent du montant de la souscription, et rien de plus jusqu'à ce que toutes les actions soient prises ; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (en pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra donc la mise de la Compagnie au

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à toute ou presque toute les points qu'est obtenir le monopole dans notre ville.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole ; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit deux pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a retoumé l'important projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à ceux et des privilèges que n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il a aussi été permis à une compagnie de construire des lignes sur les chemins de fer et toutes les routes de poste.

La position de la compagnie diffère de celle des autres compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cent un pour cent, avant que la souscription ait couvert tout le capital.

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit : un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus jusqu'à ce que toutes les actions soient prises ; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (en pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra donc la mise de la Compagnie au

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à toute ou presque toute les points qu'est obtenir le monopole dans notre ville.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole ; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit deux pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a retoumé l'important projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à ceux et des privilèges que n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il a aussi été permis à une compagnie de construire des lignes sur les chemins de fer et toutes les routes de poste.

La position de la compagnie diffère de celle des autres compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cent un pour cent, avant que la souscription ait couvert tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 54 et 56 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de notre Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, de Mississippi, de Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée,

Nouvelle-Orléans, La.,

ou par

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident. Daniel Edwards, 6 sept.—3 m.L.1 2 | M J S

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

8, *PASSAGE SAULNIER*, PARIS.

[M. HENRI GAILLARDET, 8 Passage Saulnier, à Paris, est *seul fermier* de nos annonces parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET, par conséquent, qu'il doit seul s'adresser MM. les annonceurs, notamment pour les spécialités de *Pharmacie, Articles de Ménage, Bijouterie, Parfumerie, Articles de Paris*, &c.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.]

JOURNAUX de MODES

PARIS — Rue Villedo-Richelieu, 9 — PARIS.

LA TOILETTE DES ENFANTS

Journal paraissant le 15 de chaque mois. — 18 francs par an. — Texte illustré, Gravures coloriées, Patrons, Modes, Jeux, Surprises, Contes, Légendes, etc., etc.

LE JOURNAL DES JEUNES FILLES

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois avec texte illustré. — Littérature, Morale, Enseignement, Conseils, Leçons de travaux de toutes sortes, Broderies, Modes, Musique, Patrons, Tapisseries, etc., etc. — 20 francs par an.

LE COURRIER DE LA MODE

Paraissant tous les Samedis, avec texte illustré.

PREMIERE EDITION, contenant 1 planche chaque semaine, soit 50 gravures et 24 patrons dans l'année. — 40 francs par an.

DEUXIEME EDITION, contenant une planche chaque semaine, soit 50 gravures et 12 patrons dans l'année. — 20 francs par an.

LE MONDE ELEGANT

Paraissant le 5 de chaque mois, avec texte illustré ; chaque livraison contient quatre gravures coloriées et une planche de patrons. — 36 francs par an.

L'ECHO DU MONDE ELEGANT

Contenant deux gravures et une planche de patrons. — 18 francs par an.

On s'abonne à New-York : Au bureau du *Courrier des Etats-Unis* ; à la Nouvelle-Orléans chez V. HÉBERT, où l'on peut dès à présent se procurer les numéros de ces journaux. — A la Havane, chez M. SABOURIN, et chez tous les agents du *Courrier*.

INSTITUTIONS

Institut St-Charles,

DIRIGE PAR MME CLARA LEFRANC.

PENSIONNAT BY EXTERNAT

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

104 et 106 rue Bourbon.

A mesure que des classes dans cette institution a lieu le 1er septembre.

Les professeurs de musique, et d'ornement sont nommés à l'institution, le directeur Vient d'ajouter M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le cours de l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera son cours le 1er octobre. Les personnes qui ne sont pas élèves de l'institut seront admises à son cours.

Pour les nouvelles, et pour les programmes d'entrée à la Réputation, en par notre, bons de la Rédaction, lat' Ter H. Sept—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBRUYERE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer de prospectus à l'établissement. 21août—1m

INSTITUTION DERON

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS,

No. 383, Rue Dauphine, ancienne Prytanée.

Cours Préparatoires et Préparatoires, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, Musique, etc.

Classes du soir (temps des livres com'ment 6 à 7 à 8 h.).

Le rapprochement des étude, et sont bien le 1er septembre prochain. 18août—3m

INSTITUTION CARWATZ,

967, RUE ORLEANS TRYTANIA et PRIMAIRE.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1866-67 commencera le 1er septembre 1866.

Cette institution est située dans un endroit salubre et rodée et joint aux avantages d'un local spacieux et sec des frais de bonne d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à des professeurs de langues et de musique, tout compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir circulaires en s'adressant à l'institution.

12août—4m

Collége de Ch. Caron,

Angle des rues Orléans et Romparts.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Classes du jour : pour garçons de 8 à 3 heures.

Classes du soir pour les grandes personnes de 6 à 8 h.

INSTRUCTION commerciale—Langues modernes. Connaissances utiles.

Classes du jour : de 8 à 3 h. par mois.

Classes du soir : de 6 à 8 " " "

19mai—1an (17)

MADAME ALBERT FABRE, ex-entrepreneur des Bureaux Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues modernes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient visiter ses Mlle FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

19juillet—4p

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureaux, rue du Camp, No 73, coin Bienville

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867.....$600,000 00

Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c., payés dans la même période.....217,749 70

Actif le 31 décembre 1867.....$99,794 66

Cette Compagnie continue à assurer, sur tous ouvertes de prêtes, contre les dangers des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les tempêtes.

ALFRED MOULTON, président.

WM. H. FERRIES, Vice-Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

J. M. Allen, J. H. Lodwicken, R. K. Cowperes, Wm Chambers, A. H. May, B. F. Edsell, John T. Moore, Robert Hate, Wm M. Perkins, J. R. Lambert, Jos. G. Rogers.

19 déc—11 m 5.1. 2 mois

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL.....$600,000

BUREAUX, SUR MIC-CARAL, No. 148, NOUVELLE ORLEANS.

Directeurs —

John Pemberton, W. S. Pike, Ed. Massey, C. A. Tyler, J. W. Dunn, A. C. Gunther, G. H. Simonds, Phillip Hicky, Jos. Jones, D. H. Dodge, D. S. Pace, A. W. Schmidt, John Ewing, Edw. Barnes, Marshall J. Smith.

JOSEPH KOCH, Président. W. S. PIKE, Vice-Président.

ST-CLAIR DRAKE, Agt. Gén. W. F. HARVEY, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr S. A. Mott, Dr J. Chenault,

Dr G. R. Lemonnier, Dr Henry Smith,

Dr J. Hampden Marks, Dr W. C. Nichols.

G. A. Bruns, Actuaire.

Le Comptoir prend TOUTE ESPÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE, Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de dix ans—Assurance temporaire—Assurance participante et non participante—Assurance à des taux moins que ceux des autres Compagnies.

Les policemente ne sont pas confisquées

19avril—1an

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie

—DE LA LOUISIANE.

Directeurs

J. M. Lapeyre, Wm. Kennedy,

John Davidson, L. E. Fenton,

H. Schreiber, Wm Kennedy,

I. N. Marks, Wm Conroy,

F. F. Schmidt, Wm. Vincent,

Wm. Cooper, Anthony Seebode,

W. H. Pike, Patrick Irwin,

David M-Coard, John C. Blanchi,

L. Caulfield, C. Cavanos,

Gerard Smith, W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON.....Président.

W. S. PIKE.....Président.

E. W. YOUNG.....Secrétaire.

L. A. FOURNIER.....Trésorier.

W. E. KOONTZ, Avocat.

W. C. NICHOLS, Médecin examinateur

A. C. FOLGER, Agent.

Bureau: No 126 rue Carondelet (Bâtisse Bertram.)

16oct—1an

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital.....$500,000

avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 96, rue du Camp, Bâtisse Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLADDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. N. GAHUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre une nouvelle l'option d'un capital de quinze pour cent, en la participation dans ses profits nets, payables en comptant à la fin de chaque trimestre.—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 30 février 1866.....$845,000 00

Savoir :

Primes d'incendie.....$305,752 27

Primes de mer.....165,120 73

Primes de rivières.....102,027 15

$573,900 00

En nature :

Primes non bourrées.....$ 5,629 75

Primes non expirées.....$ 66,000 00

$66,000 00

Montant net des primes.....$507,515 27

Pertes payées :

Pertes par l'incendie.....$ 12,207 28

Pertes en mer.....154,072 72

Pertes sur les rivières.....94,262 16

$262,002 16

Escompte en bon de notes.....$ 2,000 00

Intérêts et Revenus intérieurs.....$ 14,000 00

Dépenses, loyer, etc., escompte et intérêt en sus.....$ 71,610 32

Réservé pour pertes non réglées.....$ 11,777 00

$507,515 27

Au Compagnie n'a reçu aucun sous ces chiffres du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est divisé, conformément aux dispositions des statuts, des équivalent à un capital complet de 100,000 dollars.

Fond en propriété foncière.....$ 5,000 00

Hypothèques sur propriété foncière.....$ 20,000 00

Fond en bons de la ville et autres valeurs.....$ 20,000 00

Fond en actions de banques et autres actions.....$ 20,000 00

Fond en actions de Compagnie d'assurance.....$ 20,000 00

Prêts garantis.....$ 20,000 00

Billets à recevoir.....$ 20,000 00

Prêts en vertu de polices.....$ 20,000 00

Prêts en vertu de polices.....$ 20,000 00

Réserve.....$ 20,000 00

$100,000 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

P. J. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assurance et signé personnel, ce 19 janvier 1866.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Il nous payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, du pour cent d'intérêt sur tout ceux non comme payés.

— Directeurs —

Charles Briggs, A. B. Montgomery,

Ant. Carriere, A. Lecount,

Geo. A. Fosdick, Frank William C.,

S. Brugier, Thomas Byrne,

Chas. Leblanc, John Thornhill,

John S. Maunsell, W. A. Vinkel,

J. Lanfranchi, Hugh McFarland,

Alfred Kenny, John S. Wills,

A. Prudhon, Wm. H. Pinchard,

Geo. W. Benton, John S. Wills,

F. P. Stockmeyer, Andrew Hepburn,

Geo. W. Symes, Geo. Bunker,

Arch'd Montgomery, Jos. Hinson, Jr.,

Henry J. Venn, R. Faught,

E. Morgan, Lemuel Collier,

Chas. Wickham, Rudolph Hay

M. Given.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Ouverte à la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun

Nlle-Orléans, 19 janvier 1866.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 décembre 1867.

Montant des primes pour l'année expirée le 31décembre 1867, savoir :

Sur les risques d'incendie.....$106,471 82

Sur les risques de mer.....68,259 24

Sur les risques de rivières.....29 402 26

$207,004 72

Plus, les risques non expirés pour 1866.....$ 6,415 00

Primes non bourrées pour 1867 2,505 04

$ 8,914 04

Montant net des primes le 31 déc. 1867.....$205,090 67

Pertes payées dans la même période

Sur les risques d'incendie.....$42,021 32

Sur les risques de mer.....39,041 72

Sur les risques de rivières.....

$81,063 04

Plus, réassurances.....$ 2, 70

Escompte de primes.....65,05 67

$65,116 37

Dépenses, taxes, loyers, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en sus.....71,610 32

Réservé pour polices non payées sur risqs dès en 1866 y compris les balances.....55,313 10

$292,112 10

Solidité net.....$ 91,161 03

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets recevables.....$17,402 00

Primes en vote de perception.....12,362 47

Prêts garantis.....4 681 12

Prêts sur hypothèque.....15 000 00

Placé en actions de banques.....64,315 00

Actions de Valleite Dry Dock Company.....7,000 00

Actions de Steel Intrep Yourhard Company.....700 00

Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union.....6,315 00

Scrip des Compagnies d'Assurance.....17,347 20

Propriété foncière.....8,045 0

En caisse.....20,246 41

Billets de remboursement.....20,246 41

$220,220 10

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assurance et signé personnel, ce 15 octobre 1866.

S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur le montant de profit non encore payés, à partir du 2 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende scrip de trente trois un tiers pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1866—Scrip de pour lequel il sera fait des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS :

W. C. C. CLAIBORNE, ARTHUR PORSTALL

ADOLPHE SCHREIBER, S. LAFLACH,

FORRESTER DOLMONDS, J. A. SEASSELMAN,

C. H. JOHNSON, ROBERT L. MOORE,

J. TOUPS, S. GORDON,

S. L. SHUCK, EDWARD COGHRAN

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1866, M. LLOYD R. COLEMAN a été réélu président et M. Chs. Sugsbiel a été réélu secrétaire.

CHS. SUGSBIEL, secrétaire.

Nlle-Orléans, 1 mars 1866.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL

DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1866.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, en date du 22 mai 1846, présentent ce qui suit :

Primes d'incendie, dans l'année.....$208,152 22

Primes de mer " " 94,022 22

Primes de rivières " " 107,202 52

$409,376 22

Total net des primes.....$407,866 22

Pertes par l'incendie, payées et évaluées.....$ 99,200 00

Pertes de mer " " 67,074 00

" rivières " " 28,270 00

Taxes payées.....28,212 24

Payé—réassurance et escompte en bon de scrip.....68,102 00

Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escompte, etc.....67,602 00

$330,912 12

Solidité net.....$81,955 1

Le tableau qui précède est une copie exacte faite des livres de la Compagnie.

J. TUYRE, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assurance et signé PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Le 9 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 20 pr cent sur action est déclaré et leur payé en billets des billets d'autres non encore expirés.

B. MIGNERA, Président.

C. T. FORSTER, Vice-Président.

B. MAIER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. H. Rodgers, C. D. Pardon,

A. J. Leblanc, H. Schreiber,

Chas. Schulz, C. E. Rantenbach,

Geo. Blum, Louis Schreiber,

Chas. Kendall, G. L. L. Mayer,

L. F. Berg, M. Blanco,

R. Michel, Del Sonelle,

August Kenny, J. A. Sleiter,

Chas. Leblanc, E. Wolzenbach,

Julius Rodgers, A. Hardy,

F. Fuch, J. J. Wonderling,

F. H. Ziegler, J. F. Kenny.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Sur les risques de mer.....$ 62,402 42

Sur les risques de rivières.....$ 32,703 61

Total des primes.....$ 95,106 03

Primes remboursées.....$ 1,112 61

Primes non expirées.....$ 1,112 61

Montant net des primes.....$ 93,993 42

Pertes payées :

Pertes par l'incendie.....$ 15,000 15

Pertes par mer.....$ 10,202 43

Pertes sur rivières.....4,797 10

$ 29,999 68

Réassurance.....$ 10,000 00

Dépenses, intérêts.....$ 11,000 14

Taxes et commissions.....$ 10,000 00

Escompte et intérêts.....$ 10,000 00

Intérêts sur scrips.....$ 10,000 00

$ 70,000 00

Solidité net.....$ 70,000 00

Solidité net.....$ 70,000 00

Solidité net.....